



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°855) DE MISE A  
DISPOSITION LES SALLES SOSTENUTO,  
BERLIOZ, RUBATO ET COUPERIN A  
L'ASSOCIATION « CORRESPONDANCES ET  
MUSIQUE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-119  
EN DATE DU 06 MARS 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 31 quai Jayr, 69009 Lyon, représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, d'organiser des auditions de recrutement d'un ensemble professionnel, dans les salles Sostenuto et Couperin, le 9 février de 14h00 à 16h45 et 10 février 2023 de 14h00 à 17h00 ; dans les salles Rubato et Couperin, le 27 février 2023 de 10h00 à 18h00 ; pour la répétition d'un ensemble professionnel dans la salle Berlioz le 9 mars 2023 de 10h00 à 17h30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 31 quai Jayr, 69009 Lyon, représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, une convention de location de salle, pour un montant de 229€ TTC (deux-cent-vingt-neuf euros) pour les frais de location, afin d'organiser des auditions de recrutement d'un ensemble professionnel, dans les salles Sostenuto et Couperin, le 9 février de 14h00 à 16h45 et 10 février 2023 de 14h00 à 17h00 ; dans les salles Rubato et Couperin, le 27 février 2023 de 10h00 à 18h00 ; pour la répétition d'un ensemble professionnel dans la salle Berlioz le 9 mars 2023 de 10h00 à 17h30 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230306-lmc1H10562H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 06/03/2023  
Date de Publication : 06/03/2023